

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 14 DECEMBRE 2023**

**Compte-rendu affiché le : 18 décembre 2023**

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 décembre 2023**

**N° 23-12-08**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29**

**OBJET :**

**Convention de partenariat et d'objectifs avec le département de la Loire – lecture publique**

**Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE**

**Membres présents à la séance :**

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON - Solange MORERE - Gilles GRANGIER – Mireille PAULET - Gérard ALLANCHE - Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Christian BECUWE – Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ - Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET – Gérard GRANGE – Serge GRANGE - Christine PALLEY - Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE - Marie-Hélène BOUILHOL - Romain MONTELMARD - Jean-Paul SOLEILHAC – Alain LECUE.

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Arlette PEREIRA à Philippe DENIS - Michel FRANCHINI à Gilles GRANGIER - Céline BENNICI à Joaquim DE ALMEIDA - André HUBERT à Marie-Hélène BOUILHOL - Aurélie DESBREE à Romain MONTELMARD.

**Membre absent : 0.**

Mis en ligne, le  
18 DEC. 2023  
MAIRIE DE ST-GALMIER

Accusé de réception  
de la Sous-Préfecture  
Reçu en date du

18 DEC. 2023

Mairie de Saint-Galmier



Accusé de réception  
de la Sous-Préfecture  
Reçu en date du  
18 DEC. 2023  
Mairie de Saint-Galmier

OBJET DE LA DELIBERATION :

**CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS AVEC LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE – LECTURE PUBLIQUE**

Monsieur le Maire expose que le Département de la Loire met en œuvre une politique de lecture publique visant le développement social et culturel de la population et l'accès de tous les ligériens aux services d'une bibliothèque.

La Direction Départementale du Livre et du Multimédia (DDLML) assure une mission d'accompagnement.

La convention visée a pour objet l'accompagnement des territoires dans le fonctionnement et le développement de leur bibliothèque. Cela porte notamment sur :

- le prêt régulier de documents,
- des conseils techniques,
- des actions de formation à destination des salariés et bénévoles de la bibliothèque,
- des actions d'animation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la convention de partenariat et d'objectifs avec le département de la Loire – lecture publique .
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Ont signé au registre tous les membres présents.

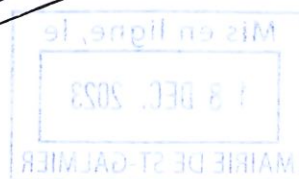
EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE  
A ST-GALMIER, le 18 décembre 2023.

LE MAIRE  
Philippe DENIS



LE SECRETAIRE DE SEANCE  
Gérard ALLANCHE

A blue ink signature of Gérard Allanche.



Accusé de réception  
de la Sous-Préfecture  
Reçu en date du

1 8 DEC. 2023

Mairie de Saint-Galmier

